

10 JUIN
TOUS À PARIS POUR L'EUROPE SOCIALE ET L'EMPLOI

session **EDUCATION**

**CHEFS D'ÉTABLISSEMENT :
LA VOLONTÉ DE FAIRE
AUTREMENT**



**SGEN
CFDT**

Mai 1997

Mensuel

15 F

68

Nouveau contrat auto GMF

Le 1^{er} contrat qui contient vos idées sur l'assurance

Les bons conducteurs méritent plus qu'un bonus.

Ma voiture n'est plus vraiment neuve, je dois payer moins cher.

Le meilleur rapport qualité/prix, je l'attends dans l'assurance aussi.

Résultat : vous n'avez jamais bénéficié d'une assurance aussi complète avec des garanties plus importantes directement inspirées de vos propres demandes. Mais le plus intéressant c'est que cette qualité accrue des contrats s'accompagne dans la plupart des cas de baisses de tarifs. Venez découvrir notre nouveau contrat auto GMF en appelant le **0 802 804 806** (0,99 FTTC la minute) ou en allant dans votre GMF Conseil.

DDB CP&G

GMF ASSURANCES - Société anonyme d'assurance au capital de 1 000 000 000 de francs entièrement versé - RCS Paris B 398 972 901 - APE 660E - La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprises régies par le code des assurances - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17



On a de bonnes raisons d'y être.

ÉDITO

NI NEUTRES, NI PARTISANS, DÉTERMINÉS

Dans ce contexte dominé par le chômage, par la montée des exclusions et inégalités de toutes sortes, les élections législatives ne peuvent évidemment laisser indifférents les citoyens que nous sommes. En tant que syndicalistes, nous mettons en avant des choix conformes à nos valeurs : les libertés, la justice, la solidarité, la laïcité. L'avenir du service public d'éducation et de la recherche est au cœur de ces choix. C'est le sens de notre interpellation des principaux partis qui présentent des candidats à ces élections, autour de questions décisives : la place de l'éducation et de la recherche, la politique des recrutements, l'engagement sur un collectif budgétaire en 1997, le réemploi et la titularisation sans concours des non titulaires, les contrats emploi solidarité, la transformation des heures supplémentaires en emplois, la réduction de la durée du travail, les zones d'éducation prioritaires, la formation professionnelle initiale et l'alternance sous statut scolaire, l'enseignement supérieur, l'orientation des jeunes, la politique salariale, notamment à travers le maintien du pouvoir d'achat et une progression significative des bas salaires.

Les réponses qui nous parviennent sont rapidement portées à la connaissance des syndicats Sgen-CFDT locaux.



Chambre noire

Le Sgen-CFDT ne sera ni neutre, ni partisan.

Nous ne saurions être neutres. Nous redisons avec force notre hostilité à l'abandon de l'éducation comme priorité nationale dans les faits. Les 5 000 suppressions d'emplois dans les premier et second degrés prévues dans le cadre du budget 1997, la réduction drastique des postes mis aux concours de recrutement, l'absence de négociations dans les fonctions publiques sur l'emploi, la RTT, les salaires rencontrent notre opposition farouche. Nous savons fort bien que

les thèses libérales mises en avant au cours de cette campagne électorale constituent de graves menaces pour le service public d'éducation et pour la recherche ainsi que pour les fonctions publiques dans leur ensemble. Notre devoir est de refuser ces thèses sans ambiguïté. Pour autant, nous ne croyons pas au Père Noël. Personne n'est en mesure de raser gratis. La vigilance s'impose face à chaque promesse, à chaque engagement.

ÊTRE CITOYEN

Nous ne saurions être partisans. Chaque adhérent du Sgen-CFDT est en mesure de décider librement sans qu'une consigne de vote intervienne en faveur de tel candidat ou de tel parti. L'indépendance syndicale, c'est aussi cela.

Il est moins que jamais question de s'en remettre purement et simplement au politique. Nous comptons d'abord sur nos propres forces pour imposer une politique de l'emploi conforme à notre exigence de solidarité - c'est le sens

de la campagne unitaire de refus des heures supplémentaires décidée récemment - pour remettre sur les rails une politique éducative qui permette la réussite de tous les jeunes à travers une relance et une consolidation des Zep, une valorisation effective de la formation professionnelle et de l'alternance sous statut scolaire, une évolution et une meilleure reconnaissance des métiers de l'éducation. Il est aussi temps de faire de l'avenir de la recherche un grand débat national.

L'heure n'est pas au repli frileux et au chacun pour soi, alors que la démagogie et le populisme peuvent faire illusion. L'Europe sociale, de la citoyenneté et aussi de la monnaie unique constitue à cet égard un enjeu fort. N'oublions pas un rendez-vous : le 10 juin à Paris. Nous y exprimerons notre détermination pour bâtir l'avenir en mettant en avant la solidarité, l'exigence de l'emploi, le refus du racisme et de la xénophobie.

Jean-Michel Boullier
le 14 mai 1997

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL**ACTUALITÉ LE MOIS**

Les études dans le sup.
Cycle central au collège
Carte scolaire

7 INTERNATIONAL

Relever le défi alimentaire

8 INITIATIVES

Les arbres de connaissances

9/14 DOSSIER

Chefs d'établissement.

15 NOTES DE LECTURE/PA**MÉTIER**

Français oral au bac professionnel

17 BRÈVES CATÉGORIELLES**18 L'INVITÉ**

Bernard Dufil

Couverture : Chambre noire

EN BREF

DROIT AU REPAS

Le développement de la pauvreté, s'est traduit aussi ces dernières années par la désertion des cantines scolaires. La transformation des bourses des collégiens en aide à la scolarité versée en une seule fois a aggravé le phénomène. À l'heure où s'élaborait le projet de loi dit de renforcement de la cohésion sociale, la fédération des Sgen-CFDT s'est engagée, avec d'autres (1), dans une campagne pour le « droit au repas - droit à la dignité », droit qui pourrait passer notamment par la modulation du prix du repas en fonction d'un quotient familial.

(1) FCPE, CSF, Cnafal, des syndicats de la Fen et de la FSU, Fédération française des banques alimentaires, Dal.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche a présenté au Conseil des ministres du 30 avril 1997 son projet de loi d'orientation pour l'agriculture. Les Sgen-CFDT est en désaccord avec les principales dispositions concernant l'enseignement agricole public. Cette loi constituerait une rupture avec ce qui a fait le succès de l'enseignement agricole public : abandon des quatre missions dévolues à l'enseignement ; rupture de l'équilibre fragile trouvé entre enseignement et professionnels, en privilégiant brusquement la seule profession agricole ; recentrage brutal sur les seuls métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ; abandon de l'ambition innovatrice de l'Enseignement agricole public. Enfin, cette loi, instaure de véritables quotas d'élèves à l'entrée des établissements publics.

RÉSEAUX D'AIDES SPÉCIALISÉES

Le rapport Gossot sur les réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (Rased) fait une analyse sans complaisance du fonctionnement de ce dispositif. Même s'il dénonce l'absence de modalités d'évaluation, tant interne qu'externe, il est plutôt positif quant aux résultats. Il note le dysfonctionnement de certains psychologues scolaires qui se veulent en dehors des Rased. Le rapport pointe le manque de pilotage de la politique d'adaptation et d'intégration scolaire, tant au plan national que local. Le Sgen-CFDT regrette que les problèmes liés au temps de concertation et aux frais de déplacement, abordés dans le rapport, ne fasse l'objet d'aucune recommandation finale.

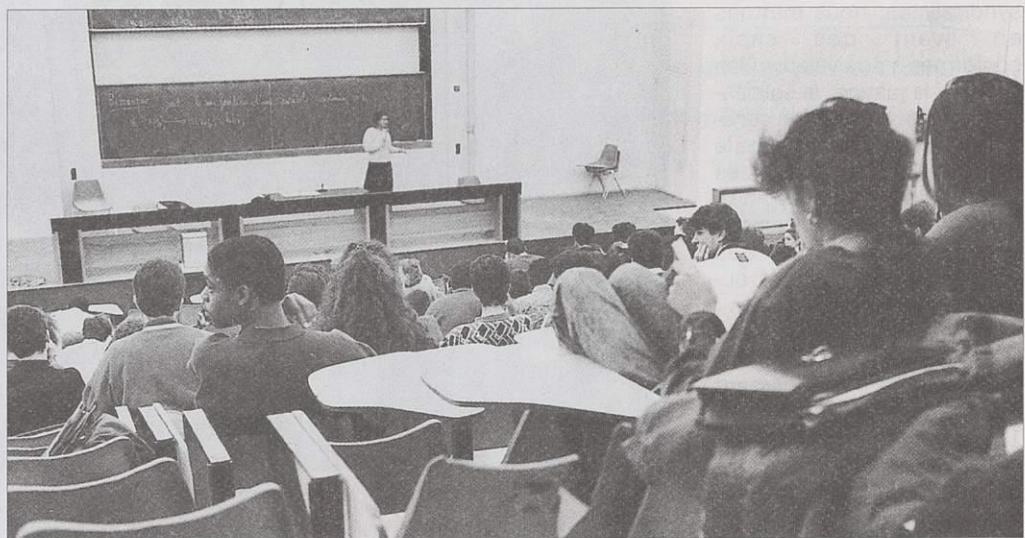
RÉFORME DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES

DES ÉVOLUTIONS POSITIVES

Les arrêtés concernant la réforme des études universitaires sont publiés.

Les propositions du Sgen-CFDT et de l'Unef-ID ont permis une amélioration des textes. Tout n'est pas réglé.

Rien sur la réforme de l'aide sociale étudiante, rien sur la politique d'information et d'orientation, ni sur l'évaluation des besoins.



N. Monier

Le calendrier d'application de la réforme est établi sur les deux prochaines années et articulé avec la politique contractuelle.

Les contre-propositions formulées par le Sgen-CFDT et l'Unef-ID ont joué un rôle central dans l'évolution positive de la réforme des études universitaires. L'arrêté général du 9 avril et les arrêtés particuliers du 22 avril sont très différents des projets que le ministre avait annoncés le 4 février. Le régime permanent comporte des dispositions désormais bien cadrées : l'organisation des études des premier et deuxième cycles en semestres ; des possibilités sérieuses de réorientation en cours d'études ou d'orientation vers d'autres filières, STS, IUT ou CPGE ; l'articulation de la nouvelle unité d'expérience professionnelle avec une charte des stages ; les modalités de passage de la première à la deuxième année de Deug et de la licence à la maîtrise ; une commission pour les étudiants handicapés. Un équilibre a été obtenu entre le maintien du caractère

national des diplômes et l'autonomie pédagogique des établissements. Un dispositif de suivi de la réforme associant tous les partenaires est mis en place.

UN CALENDRIER PROGRESSIF

Le secteur du Droit entre dans le cadre général (sauf pour la validation des résultats des deux premières années). Le calendrier d'application de la réforme est progressif : établé

sur les deux prochaines années et articulé avec la politique contractuelle. La part de l'enseignement fait en travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) a été améliorée en Économie-Gestion et en Arts. Le coefficient d'attribution des moyens et les crédits de fonctionnement ont été relevés en Droit. On arrive, au total, à une consolidation et à un léger infléchissement de la réforme de 1992-1993.

Patrick Fridenson



Trois questions restent posées. L'une a trait à la réforme de l'aide sociale étudiante. Promise par le président de la République et le ministre, elle est restée en rade. L'autre concerne une véritable politique d'information et d'orientation au niveau des lycées. Or il s'agit de deux conditions majeures

dans la lutte contre l'échec des étudiants. La troisième concerne la procédure d'évaluation des besoins et de programmation de l'effort budgétaire nécessaire. Elle doit commencer sans attendre. Une véritable politique des formations supérieures ne peut se limiter aux aspects réglementaires. Elle ne peut esquerir les autres aspects, notamment financiers.

LE MOIS

CYCLE CENTRAL DU COLLÈGE

DIVERSIFIER SANS MOYENS

Le cycle central du collège doit devenir une réalité à la rentrée 1997.

Si le Sgen-CFDT se retrouve dans certaines orientations,

il dénonce l'absence de moyens pour appliquer les nouvelles mesures. Il appelle les enseignants à revendiquer les moyens nécessaires.

Le cycle central du collège va pouvoir fonctionner grandeur nature à partir de la rentrée 1997 : la cinquième sera mise en place définitivement tandis que la quatrième sera l'objet de la fameuse « expérimentation généralisée » (1). Mais aucun moyen n'est prévu.

Les innovations essentielles de ce cycle central, outre son existence même, sont les parcours diversifiés, le latin introduit en cinquième, les fourchettes horaires, la possibilité de modular dans une certaine mesure horaires et contenus sur la durée du cycle et, cerise sur le gâteau, la réintroduction de la physique en cinquième. Notons cependant qu'au milieu du cycle, il faut augmenter l'horaire de latin, commencer la langue vivante 2 et débuter l'option technologie. Dès que l'on se penche sur la mise en œuvre pratique, les difficultés surgissent et apparaît le décalage entre les intentions affichées et la réalité.

POUR UNE RÉELLE TRANSFORMATION

La prise en compte de la diversité des élèves et la possibilité de s'y adapter que peuvent représenter les parcours diversifiés et les fourchettes horaires trouvent un écho dans les revendications traditionnelles du Sgen-CFDT. De même, la volonté affirmée de conduire tous les élèves à acquérir une culture commune ou le rappel du refus des filières sont des points positifs. Mais l'absence des moyens indispensables à la mise en œuvre conduit à une réalité fort différente. Réintroduire l'enseignement de la physique sans augmenter l'horaire



Chambre noire

La mise en œuvre pratique fait apparaître le décalage entre les intentions affichées et la réalité.

global rend inopérante la possibilité de modulation des horaires en jouant sur les fourchettes. En effet, pour pouvoir simplement constituer les groupes à effectifs allégés recommandés par la circulaire, il faut descendre l'horaire de toutes les disciplines au niveau plancher et utiliser la quasi totalité des moyens ainsi dégagés.

Il ne reste alors plus rien pour la mise en place des parcours diversifiés. À l'inverse, si de réels parcours

diversifiés sont mis en place, plus question de groupes à effectifs allégés pour les disciplines expérimentales ou la technologie.

La priorité est donc de revendiquer les moyens nécessaires à une réelle transformation du collège.

Daniel Mansoz

(1) La circulaire n° 97-052 parue au BO n° 10 du 6/03/1997 donne les consignes nécessaires pour préparer la rentrée 1997.

ACTION

Pour le Sgen-CFDT, les établissements doivent élaborer - en équipe - un projet qui identifie les besoins des élèves et organise des parcours adaptés. Les moyens nécessaires pour réussir devront être revendiqués sans oublier d'y inclure le temps pour la concertation sans laquelle aucun projet d'équipe

n'est viable. Il faut, quelles que soient les solutions retenues, refuser toute organisation qui ne partira pas du constat des besoins effectifs des élèves. Il s'agit d'éviter la pérennisation de structures que l'on continue à remplir quand bien même plus personne ne se rappelle leur raison d'être.

EN BREF

BERNARD DEFRAANCE

Le ministre a notifié le 25 avril à Bernard Defrance son exclusion temporaire de fonctions pour 3 mois. C'est un désaveu de la direction des personnels qui réclamait une sanction plus grave. Bernard saisit le Conseil supérieur de la Fonction publique. Le même jour, Bernard comparaissait devant le Tribunal de Meaux, fort de l'appui d'une centaine d'amis présents dans la salle, du témoignage à la barre d'André de Peretti et de la présidente du Crap, et des 2 000 signatures collectées. Le procureur a requis une peine de principe d'emprisonnement avec sursis. Délibéré le 16 mai.

MONTLIGNON FERMÉ ?

Le 21 février, les personnels du centre national de Montlignon (Val-d'Oise) apprenaient la fermeture de l'établissement en septembre prochain. Depuis, ils se battent pour développer le potentiel de recherche et de formation en technologie du centre, et conserver à l'Éducation nationale le patrimoine de 9 ha aux portes de Paris. Le ministère veut manifestement vider les lieux très rapidement et confier au CRDP de Versailles une mission nationale en faveur de la techno. Le Sgen-CFDT réclame un moratoire d'un an pour élaborer dans la concertation des dossiers sérieux tant pour les locaux que pour la technologie.

PROGRESSION DU SGEN-CFDT

Les élections chez les personnels administratifs portaient sur près de 14 000 agents et 25 000 adjoints. Le Sgen-CFDT progresse en CAPN de 2,21 points. Son audience globale est de 11,67 % (11,32 pour les adjoints et 12,35 pour les agents où il manque un siège pour 22 voix).

Pour les Capa, le Sgen-CFDT, dans les académies où il présentait des listes, passe de 16,49 % à 19,25 % chez les agents et de 11,72 % à 13 % chez les adjoints.

Par ailleurs, la Fen, bien qu'en baisse importante au profit de la FSU, reste la première organisation. L'ensemble Fen et FSU baisse de 1,44 point. FO baisse de 1,62 point. La CGT est stable.

Dans l'Enseignement agricole public, chez les agents administratifs, avec 22,3 %, le Sgen-CFDT progresse (+ 2,3) et obtient un siège. À noter une nouvelle chute de FO (- 8,6) qui perd son siège. Enfin, dans la catégorie des ingénieurs agronomes, avec 15,6 %, la CFDT obtient un siège.

EN DIRECT

EN BREF

RENCONTRE AVEC LA FERC-CGT

Deux délégations du Sgen-CFDT et de la Ferc-CGT se sont rencontrées le 28 avril. Les deux fédérations sont particulièrement d'accord sur l'emploi. Le réemploi de tous les non titulaires, leur titularisation sans concours, l'organisation d'une campagne en faveur de la transformation des heures supplémentaires en emplois sont au centre de leurs préoccupations. La Ferc-CGT et le Sgen-CGT ont également décidé d'engager une réflexion commune sur le dispositif des contrats-emploi-solidarité (CES). Les deux fédérations ont une responsabilité importante à exercer pour valoriser le syndicalisme confédéré dans un secteur professionnel où le syndicalisme autonome est majoritaire.

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Le 28 avril, deux enseignants (la documentaliste du lycée de Saint-Ouen-l'Aumône (95) et Alain Charbonnier, responsable du Sgen-CFDT de Versailles) comparaissaient devant le Tribunal de Pontoise pour diffamation à la demande de vingt écrivains. La presse a présenté les collègues du lycée comme des censeurs ayant retiré du CDI cinquante livres xénophobes et racistes. Elle a développé l'amalgame entre deux listes de livres, une première présentant quelques livres racistes et une seconde démontrant le caractère tendancieux de la politique d'acquisition des ouvrages du CDI pratiquée par le chef d'établissement. Alain, qui n'est nullement enseignant dans le lycée en question, a servi de médiateur auprès du recteur. Il peut compter sur le soutien du Sgen-CFDT. Délibéré le 17 juin.

À PARIS LE 10 JUIN !

La manifestation en faveur de l'emploi et de l'Europe sociale, à l'initiative de la Confédération Européenne des syndicats est, pour la France, reportée au mardi 10 juin en raison des élections législatives. Les enjeux restent les mêmes à un moment où l'avenir de l'Europe est au cœur des débats. Il s'agira de faire du 10 juin une grande journée d'action, un bouquet final éclatant après les manifestations dans les autres pays d'Europe. Un préavis de grève sera déposé pour permettre au maximum d'adhérents Sgen-CFDT de se déplacer à Paris. Prendre contact avec le syndicat Sgen-CFDT local, et rendez-vous à 12 heures place de la République.

CARTE SCOLAIRE EN ILLE-ET-VILAINE

IL MANQUE TOUJOURS 120 POSTES

Reçu au ministère, le Sgen-CFDT d'Ille-et-Vilaine

et la FCPE n'ont pas encore obtenu

de postes supplémentaires pour les écoles du département.

Études démographiques et économiques, chiffrage précis des besoins, manifestations... Commencée en 1995, l'action se poursuit.

«**D**ans cette période d'élections, vous comprendrez bien qu'aucun poste ne sera attribué sur la réserve du ministre.... Votre requête est certes légitime mais ne pourra être traitée que plus tard... par d'autres ? »

Les représentants du Sgen-CFDT et de la FCPE d'Ille-et-Vilaine, reçus au cabinet du ministre de l'Éducation nationale le 5 mai dernier, ressortent amers. Sept cents élèves supplémentaires sont prévus à la rentrée 1997 et seulement deux postes sont créés pour y faire face. En janvier, au cours de la réunion du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), le préfet et l'inspecteur d'académie refusent de recevoir les délégations d'écoles. Le CDEN est alors boycotté par toutes les organisations syndicales et la délégation FCPE.

À partir de l'évolution des départements similaires, le Sgen-CFDT publie alors un document prouvant un retard de cent vingt postes dans l'attribution des emplois. Il pointe également la non-anticipation de l'évolution démographique du département par les services de l'inspection académique. Depuis novembre 1995, le Sgen-CFDT a mis en évidence les difficultés à définir des critères objectifs d'attribution par le ministère des moyens en postes d'enseignants du premier degré dans les départements. Un document comparatif portant sur l'attribution des emplois de 1988 à 1995 est élaboré. Conclusion, les services départementaux n'ont le plus souvent aucun moyen de se situer objecti-



Manifestation, classe sauvage, interpellation des candidats aux élections, rendez-vous au ministère, le Sgen-CFDT multiplie les actions.

vement dans un cadre national. À partir de la dotation décidée par le ministère, le département peut construire sa politique éducative, qui se résumera parfois en une simple répartition arithmétique et qui pourra aller jusqu'à une carte complexe, ambitieuse, mais coûteuse.

QUE DEVIENT L'ÉCOLE RURALE ?

La FCPE, intéressée par une démarche syndicale alliant études, confrontations, propositions et actions, engage un travail commun. Depuis plusieurs mois, communiqués de presse et audiences locales se multiplient. Le 30 avril dernier, le Sgen-CFDT organise une classe sauvage devant l'inspection académique et profite de

cette action symbolique pour expédier devant les caméras de France 3 et M6 des courriers aux candidats aux législatives.

Sgen-CFDT et FCPE poursuivent l'action. Dans le dernier communiqué de presse, ils exposent leurs inquiétudes quant au devenir de la politique en faveur de l'école rurale, et au traitement que l'inspecteur d'académie réservera aux fermetures de classes conditionnelles si aucun emploi complémentaire n'est attribué au département. Ils annoncent également une mobilisation forte des enseignants et des parents si le dossier ne fait l'objet d'aucune réponse positive dans les semaines à venir.

Maurice Bossuat

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

RELEVER LE DÉFI ALIMENTAIRE

Permettre aux enfants d'aborder le problème de la faim dans le monde.

Grâce à un livret pour les élèves et à un dossier pédagogique à destination des adultes, l'association Peuples solidaires propose des outils précieux.

Présentation.

« Nous avons voulu aller plus loin pour que les enfants prennent conscience des problèmes de la nourriture dans le monde. » Pour cela, Georges Duriez, responsable de l'association Peuples solidaires, a élaboré, avec d'autres militants, un livret à destination des élèves du CE2 au CM2. En douze pages, *De la nourriture pour tous* offre aux enfants une approche ludique. Les régimes alimentaires de six enfants d'origines diverses permettent de découvrir l'équilibre alimentaire. Plus largement, à travers des jeux et des saynètes, les élèves abordent les raisons de la malnutrition dans le monde et les injustices du commerce Nord-Sud.

« Cette plaquette a reçu le "label" de la campagne Demain le monde... le défi alimentaire. Elle est diffusée, depuis septembre dernier, à 45 000 exemplaires. »

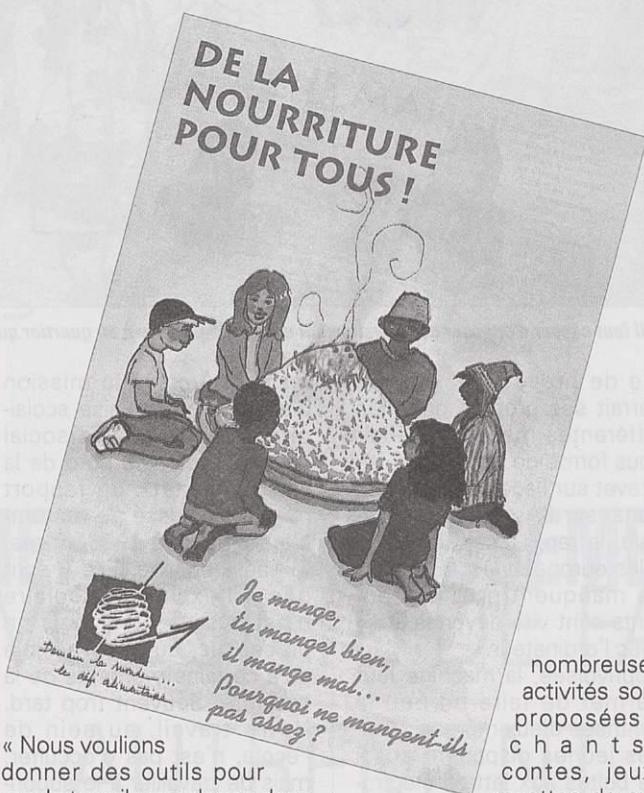
PROLONGER LE TRAVAIL DANS LES CLASSES

Mais pour aller plus loin, Georges Duriez a, avec l'aide d'enseignants, enrichi ce livret.

ÉDUCATEURS AU DÉVELOPPEMENT

Peuples solidaires a créé un réseau d'éducateurs au développement. Depuis septembre 1995, une lettre semestrielle permet d'apporter à chacun des outils, des éléments de formation et des présentations d'expériences autour du thème du développement.

Info : Peuples Solidaires 10, rue Lanterne 69001 Lyon.



« Nous voulions donner des outils pour que le travail se prolonge dans les classes. Nous voulions également toucher les élèves de sixième et de cinquième. » Résultat, un dossier pédagogique de soixante-cinq pages. À partir des histoires de seize enfants de seize pays du monde, tous les régimes alimentaires sont abordés. De Peter, le petit Américain qui mange trop, à Simon, le Soudanais qui reçoit le minimum vital par des associations humanitaires, en passant par Ituko, le petit Inuit qui ne mange pas de légume, les enfants découvriront des cultures et des conditions de vie différentes. Pour chaque fiche, un petit questionnaire aide l'élève à noter la spécificité de l'exemple abordé.

Autour de cette présentation des enfants du monde, de

nombreuses activités sont proposées : chants, contes, jeux, recettes de cuisines... Grâce à une abondante documentation, les enseignants peuvent trouver d'autres pistes de travail. Pour les élèves de collège, une revue de presse présente des actions de lutte contre la faim.

Mais pour Georges Duriez, le projet ne s'arrête pas à l'école : « Nous souhaitons que d'autres structures s'approprient ce thème. Des centres de loisirs, des associations peuvent s'engager dans un projet de lutte contre la faim. »

François Balédent

Le livret *De la nourriture pour tous* est vendu 1 F 50 et le Dossier pédagogique, 65 F. Ils sont disponibles à Peuples Solidaires 10, rue Lanterne 69001 Lyon.

EN BREF

ARGENTINE

La fédération Sgen-CFDT est intervenue auprès du président de la République d'Argentine pour condamner la violente répression policière qui a notamment coûté la vie à Teresa Rodriguez, le 12 avril, dans la province de Neuquén. Cette répression a été déclenchée en réaction à un mouvement de protestation formé par des enseignants, des parents et des étudiants à l'initiative de la CTERA (organisation affiliée à l'Internationale de l'Éducation et avec laquelle le Sgen-CFDT entretient des relations amicales). Selon les dernières nouvelles, 52 enseignants de tout le pays poursuivent une grève de la faim pour dire non à la répression et pour exiger l'ouverture de négociations sur la politique éducative afin d'éviter la détérioration de l'école et l'accentuation de la dualisation de la société.

EUROPE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Comité syndical européen pour l'Éducation organisait les 28 et 29 avril à Eindhoven (Pays Bas) un colloque sur la formation professionnelle. Ce colloque réunissait pour la première fois les représentants des syndicats d'enseignants de toute l'Europe. La question de la formation professionnelle a été abordée sous différents angles :

- le droit à la formation professionnelle pour tous qui prenne en compte le développement de l'individu et l'éducation à la citoyenneté,
- les liens entre formation et enseignement professionnel dans la formation initiale et la formation permanente,
- le partenariat social dans la formation professionnelle que ce soit par le système dual ou dans le système de scolarisation. La nécessité du dialogue entre les partenaires sociaux, s'accroît, de nouvelles formes de partenariat se développent.
- le statut et le rôle des enseignants. Cette réflexion de fond doit trouver son prolongement dans la définition du rôle de chacun des acteurs impliqués dans le processus de formation et d'enseignement ainsi que dans la définition des qualifications et des compétences souhaitées.

Ce colloque a mis en évidence la nécessité d'une coopération entre d'une part, le Service public et les établissements assurant la formation professionnelle, d'autre part, les partenaires sociaux, branches professionnelles et entreprises, tout en affirmant la responsabilité des pouvoirs publics.

LES ARBRES DE CONNAISSANCES

Marie-Danièle Pierrelée récidive. Après l'Auto-école de St-Denis, elle se lance dans une autre expérience innovante à Amiens. Dans un quartier difficile, au sein d'un collège où les enseignants se sont déjà mobilisés depuis longtemps contre l'échec, elle propose un outil supplémentaire aux jeunes pour les réconcilier avec eux-mêmes et avec les adultes, et fait des propositions.

Déposer un brevet de tableaux de conjugaison des verbes allemands, voilà qui n'est pas banal. L'atelier informatique du collège Arthur-Rimbaud, dans les quartiers Nord d'Amiens, déborde d'activités. Mis en place par Marie-Danièle Pierrelée, les jeunes s'y présentent chaque après-midi, et même le samedi matin. Autour d'une notion : "les arbres de connaissances". Le philosophe Michel Serres, le mathématicien Michel Autier et l'informaticien Pierre Lévy sont à l'origine de ce système qui met en valeur toutes les connaissances des individus. Des plus humbles aux plus ardues. C'est aussi une manière originale de tester ses compétences et de les faire valider en dehors du système classique des examens. Chacun dépose sur "l'arbre de connaissances" un brevet sur un sujet qu'il maîtrise. Il s'agit en fait d'une série d'épreuves que l'on propose ou auxquelles on se soumet. Réussies, elles s'inscrivent à votre palmarès. « Chaque fois qu'un nouveau brevet est déposé, une branche de l'arbre pousse », explique Marie-Danièle Pierrelée. On pourrait entrer tout le programme du collège sous for-



Chambre noire

« Il faut cesser d'opposer continuellement une école parfaite à un quartier qui pervertirait les élèves. »

me de brevets, et chacun verrait ses progrès dans les différentes matières grandir sous forme de pousses. » Brevet sur l'addition des fractions, sur l'Assemblée nationale, le rap, l'arabe, les capitales européennes, les sujets ne manquent pas. Les enfants sont vite devenus amis avec l'ordinateur. Apprivoisée, la machine leur permet de faire un peu la synthèse d'eux-mêmes. Les jeunes disposent aussi de boîtes aux lettres électroniques, s'envoient et reçoivent des messages. Les machines servent aussi à rendre des services divers : taper un CV pour un parent à la recherche d'un emploi, recopier les paroles d'une chanson, mettre au point une recette de gâteau arabe, etc. Une approche des connaissances qui renoue des liens malgré les difficultés dans lesquelles les enfants peuvent se trouver.

MALAISE SCOLAIRE, ÉCHEC SOCIAL

L'idée de cet atelier est née d'un constat. Après son expérience de l'Auto-école, à Saint-Denis (voir *Profession Éducation* n° 40, avril 1994), Marie-Danièle Pierrelée se voit confier à la demande du

maire d'Amiens la mission d'ausculter le malaise scolaire sur fond d'échec social dans les quartiers nord de la ville. Résultat : un rapport musclé, adressé au rectorat à la mi-octobre 1996, et resté sans réponse. Elle y écrit que « l'exclusion scolaire n'est pas un état, mais un processus, qui n'est visible qu'à certains moments de la scolarité. Souvent trop tard. Notre travail, au sein de l'école, n'est pas d'occulter, mais de travailler à le supprimer... Ce n'est pas la bonne volonté des acteurs individuels qui est en cause, mais le fonctionnement même du système. Les enfants et leurs familles le ressentent souvent de façon angoissante. Ils se sentent méprisés, tenus pour "moins que rien"... Et se retournent, s'ils en ont le courage, contre les acteurs qu'ils ont en face d'eux, enseignants ou responsables d'école. » L'échec scolaire prend, dans la Picardie sinistrée par les fermetures d'entreprises, un visage particulier. Marie-Danièle Pierrelée poursuit : « Alors que les familles marocaines sont majoritairement en demande vis-à-vis de l'école, le quart monde picard se sent déjà exclu et constitue un terreau de choix pour

le Front national. Inconsciemment, les enseignants se sentent plus proches des immigrés qui veulent s'intégrer que des Français racistes... et renforcent les clivages ! Beaucoup de familles se sentent disqualifiées par l'école et en parlent de façon très négative. »

Pour casser ce perpétuel jeu de miroirs, déformants et dévalorisants, Marie-Danièle Pierrelée suggère quelques solutions de bon sens. D'abord, prendre au sérieux les appels à l'aide de toutes les parties sans attendre le prochain incendie d'école (il y en eut voilà deux ans). Ensuite, cesser d'opposer continuellement une école parfaite à un quartier qui pervertirait les élèves. Enfin, agir dès l'école primaire, là où se joue, mine de rien, succès ou échec.

Concrètement, elle suggère aussi la création d'un collège expérimental pour les jeunes déscolarisés. Et pour ceux, à la frange, qui auraient besoin de reprendre souffle, un sas de décompression, à l'intérieur du collège. Réconcilier les élèves avec les adultes et avec eux-mêmes, c'est aussi un des objectifs des arbres de connaissances.

Vincent Fabre

Équipe de direction



CHEFS D'ÉTABLISSEMENT LA VOLONTÉ DE FAIRE AUTREMENT

Des chefs et des adjoints syndiqués au Sgen-CFDT, une incongruité ? Pas autant qu'il peut y paraître à première vue
On les appelle les Éden : Équipes de direction de l'Éducation nationale. Tout un programme, une manière particulière d'envisager la fonction, en accord avec les options Sgen-CFDT, mais originale dans le milieu.

Dossier coordonné par Daniel Mansoz

ÊTRE ÉDEN... ET AU SGEN !

Être personnel de direction et au Sgen-CFDT, ce n'est plus une situation exceptionnelle. Et c'est tant mieux ! Au cours de ces dernières années, le nombre d'adhésions a nettement progressé. Beaucoup de militants ont d'ailleurs tout naturellement prolongé leur action de cette façon.

L'engagement en faveur d'un syndicalisme général et confédéré garde tout son sens lorsque l'on est personnel de direction, même s'il est loin de couler de source dans ce milieu. N'est-il pas plus enthousiasmant de se battre, à travers le syndicalisme général, pour une autre politique éducative reposant sur des projets, normalement vecteurs de transformations, sur des équipes éducatives, sur le contrat, au lieu de faire le choix d'un enfermement étroitement catégoriel ? N'est-il pas plus novateur de choisir un syndicalisme confédéré, porteur des valeurs de justice, de solidarité, de laïcité, moteur dans la réflexion sur la situation des cadres et l'évolution de leurs métiers ?

Ces choix vont, à notre sens, de pair avec une prise en charge de plus en plus efficace de la défense syndicale des personnels de direction.

L'accroissement des inégalités de revenus, notamment entre personnels de direction, constitue une préoccupation forte du Sgen-CFDT. Le syndicalisme majoritaire n'a-t-il pas sa part de responsabilité à ce sujet ?

Pour autant, pas d'angélisme. Le choix du syndicalisme général suppose un renforcement des sections de base. Il y a encore beaucoup à faire. En outre, un tel fonctionnement n'évite pas tout conflit entre personnels de différentes catégories.

L'une des ambitions du Sgen-CFDT est d'accroître son influence chez les personnels de direction. C'est aussi l'un des moyens d'avancer en faveur d'une autre école, celle de la démocratisation et de la réussite de tous les jeunes.

Jean-Michel Boullier

Place à l'expérience. Jean-Yves Langanay est militant Sgen-CFDT, mais aussi proviseur dans l'Ain et membre de la commission Éden du Sgen-CFDT. Il raconte ce qu'apporte au quotidien une telle adhésion

Diriger un lycée et se réclamer du Sgen-CFDT, ça ne relève pas un peu de l'équilibriste ?

Je ne pense pas, j'y vois plus de continuité que de ruptures. Adhérent au Sgen-CFDT depuis plus de vingt ans, j'ai exercé des responsabilités syndicales dans mon académie d'origine (responsable second degré, secrétaire académique), j'ai exercé des mandats nationaux (second degré et conseil fédéral) et quand, dans la vague de la rénovation des collèges, j'ai franchi en 1986 le pas du "dire" au "faire", je n'ai pas renié mes engagements précédents. Dans la continuité, j'ai animé pendant dix ans la catégorie personnels de direction dans l'académie de Rouen (11 % des voix aux élections professionnelles pour le Sgen-CFDT) et je siège depuis 1986 à la commission fédérale Éden. Cette double insertion constante dans l'action académique et nationale m'a constamment conforté dans le choix du syndicalisme général et dans le choix d'un syndicalisme où hu-



mour et convivialité font plutôt bon ménage !

Continuité dans tes engagements, certes. Mais ton rapport à la hiérarchie peut-il être le même que quand tu enseignais ?

J'y vois effectivement deux différences : le devoir de loyauté et - il en découle - un certain devoir de réserve. Ce qui vaut pour tous les personnels d'encadrement. Mais il faut aussi considérer que le "secret" dans le fonctionnement d'un établissement scolaire tient aujourd'hui une bien plus faible part que la "transparence". Quant à la nécessaire discréetion dans la divulgation d'informations sur les personnes, elle vaut aussi pour les autres catégories de personnels.

Plus précisément, je ne considère pas le poids de la hiérarchie insupportable tant qu'elle relève de la continuité et des valeurs du service public d'éducation. Cela ne nous dispense pas d'être vigilants et observateurs avisés des risques de pressions politiques... Quelques

bonnes habitudes syndicales constituent un rempart intéressant.

Et nous savons faire valoir notre droit d'expression syndicale quand le besoin s'en fait sentir (sécurité-responsabilités, etc.).

Existerait-il une manière Sgen-CFDT de diriger un établissement ?

Je n'aurai pas la vanité de considérer mes camarades "chefs Sgen" plus vertueux que les autres. Mais il est clair que nous nous accordons au Sgen-CFDT sur quelques valeurs clés comme le travail en équipe, la place de l'élève, l'éducation à la citoyenneté, la place à accorder à la concertation... Nous avons en commun de préférer les rapports de responsabilités aux rapports hiérarchiques. Il ne me semble pas excessif d'affirmer que nous "notabilisons" moins que d'autres. Et bien que le concept mériterait quelques éclaircissements en syndicat général, la notion de "management participatif" résume assez bien notre manière de faire.

Peux-tu citer un exemple plus précis ?

Oui, je constate que les personnels de direction Sgen-CFDT incarnent souvent mieux que d'autres la capacité d'animer une authentique démarche de projet d'établissement. Ils y démontrent une forte implication personnelle mais en même temps une volonté d'y impliquer aussi toutes les catégories de personnels (particulièrement les Atoss), les élèves, les parents et partenaires. Nous sommes loin de la "copie à rendre au recteur" et beaucoup plus près des positions Sgen-CFDT sur une saine autonomie des établissements, dans le respect de l'esprit des lois de décentralisation (solidarité de bassins plutôt que concurrence).

Après dix ans, le chef n'a aucun regret ?

Mes quatre ans en collège Zep, mes six ans en lycée sensible et une récente mobilité en Bresse constituent une expérience passionnante et plus enrichissante intellectuellement et humainement que matériellement...

Si j'avais un petit regret à exprimer, ce serait la difficulté de continuer à pratiquer le syndicalisme général dans les sections de base. Pas de vraies difficultés dans les relations avec les UPR ou la fédération. Je crois qu'il conviendrait d'engager une réflexion sur le type de relations entre "chefs" du Sgen-CFDT et adhérents de leurs établissements, relations qui ménageraient l'autonomie de réflexion et d'action de la section tout en laissant la place, dans des temps choisis, à un dialogue privilégié entre adhérents syndicalement égaux.

Propos recueillis par Daniel Mansoz

L'ÉDEN À L'EST UNE DYNAMIQUE



Chambre noire

Une équipe à la recherche d'une dynamique commune dans le cadre d'intérêts communs.

Pour les responsables du Sgen-CFDT plus particulièrement, c'est la nécessité d'être en prise avec ceux qui pourront faire émerger tous les problèmes de choix et de gestion initiés par les décideurs des administrations académique et régionale.

Aujourd'hui, les chefs d'établissement de notre région nous disent se sentir "bien" au sein du Sgen et de la CFDT Lorraine.

L'UPR, malgré ses moyens limités, essaie de mettre à la disposition de l'équipe régionale Éden quelques outils de communication pour s'adresser à leurs collègues. Les chefs d'établissement lorrains, apprécieraient d'autres outils encore plus performants émanant de différents niveaux.

Patrice Sanglier

À LA RECHERCHE D'ENSEIGNANTS

Dans les établissements sensibles, l'urgence peut conduire à une réflexion qui sort des sentiers battus. Francis Beltran, chef d'établissement en Seine-Saint-Denis, repense le recrutement des enseignants dans ces établissements.

Qu'est ce qui te paraît essentiel au bon fonctionnement d'un établissement sensible?

La question des moyens se pose avec beaucoup moins d'acuité que celle de la qualité des moyens humains mis en œuvre. En effet, à quoi cela servirait-il d'ajouter des heures et des heures s'il n'existe pas une volonté d'éduquer et d'enseigner différemment?

De ton point de vue, l'engagement dans les projets doit-il être, comme c'est souvent le cas, laissé au bon vouloir de chacun?

Dans ces établissements clairement repérés et identifiés, il est indispensable que chaque personnel, quel que soit son statut, adhère au projet interne, au projet plus global de quartier ou de zone, sans avoir d'état d'âme face à tel ou tel partenariat. Dans ces quartiers ou plutôt dans ces cités, on est, par la force des choses, obligé de travailler en bonne intelligence avec la police et le parquet sans parler de la municipalité.

Peux-tu citer des obstacles concrets?

Dans l'état actuel des contraintes de barème et de réglementation inadaptée, beaucoup des personnels nommés ne sont pas et ne seront jamais en adéquation avec la dynamique de projet de l'établissement! Pensons aux chasseurs de prime : trois ans en zone sensible, c'est le billet pour le Sud!



Une rencontre entre les candidats potentiels et l'équipe de l'établissement pour contourner les obstacles actuels.

Que proposes-tu pour améliorer la situation?

Notre proposition serait donc, dans le cadre du mouvement, d'accueillir, bien en amont de la décision d'affectation, les candidats potentiels, de leur faire passer quelques jours au contact, de voir leurs réactions face au projet et de tirer, avec eux, la conclusion qui s'impose.

Le Sgen-CFDT propose que la rencontre ait lieu avec tous les membres de l'équipe qui seraient amenés à donner aussi leur avis. Qu'en penses-tu?

Oui, avec l'équipe de direction (chef, adjoint), l'intendant, l'assistante sociale et, à terme, quand le projet est bien arrimé, avec la commission permanente.

La situation te paraît-elle identique pour tous les personnels?

Pour certains, c'est encore

Propos recueillis par Daniel Mansoz

LA POSITION DU MISSIONNAIRE

Difficile pour un chef d'établissement de suivre les méandres des évolutions ministérielles successives. Il lui faut la foi! Humeur.

Le chef d'établissement, face à la dernière - et énième - rénovation du collège, est un peu dans la position du missionnaire chargé de convertir les peuplades locales. Conversion d'autant plus ardue que sa propre foi dans les textes sacrés est assez vacillante, que le rituel est fluctuant et les révélations tardives. Mais, stoppons là une comparaison qui pourrait faire croire à une déconfessionnalisation ratée. Avec Bayrou, c'est fou, fou, fou. À peine les propositions du Nouveau contrat pour l'École connues, que l'expérimentation des nouvelles sixièmes sur trois cents et quelques collèges volontaires désignés démarre. Puis l'expérimentation est généralisée sans analyse, pour être ensuite pérennisée. Et, pendant ce temps-là, mobilisation générale sur de futurs programmes. Puis brutalement, fini de jouer : la triple phase - expérimentation limitée, expérimentation généralisée, pérennisation - tourne court : cinquième, quatrième, troisième sont bouclées, le "calendrier de la rénovation du collège" verrouillé. Qui versera une larme sur le pauvre principal qui s'est attelé à la préparation de la future rentrée à peine passée la précédente, pour obtenir une chiche DHG en janvier et qui voit les règles du jeu se modi-



Ce qui compte n'est pas de proférer des savoirs, mais l'élève en tant que tel.

fier? Comme on trouve tout chez François Bayrou, notre chef d'établissement va bien trouver un os à ronger. Il est convaincu du détournement des fameuses trois heures naguère dites de soutien mais rebaptisées MLF car annexées, sans aucune sorte de spécificité remédiaire, par les Maths, les Langues, le Français. Et ces discussions de chiffonniers pour seulement limiter l'horaire élève en 6^e, consolidation comprise, à vingt-quatre heures et utiliser au moins mal la marge de deux heures-profs! Comment, une heure de moins? (mais non, mais non, officiellement, ce n'était pas quatre mais trois; timide objection balayée par les enseignants indignés) et le programme de maths, et le programme d'anglais, et le programme... Rayez la mention inutile ou allongez la liste! Et tout cela pour aboutir à une heure dédoublée ici, une consolidation de papier là.

LE SCEPTICISME

Quant aux parcours diversifiés de cinquième, étudiés l'an passé pour être apparus trop tardivement, ils ne provoquent qu'un scepticisme net. Mieux vaut se consacrer aux élèves en difficulté, lui rétorque-ton. Sur la façon de gérer un cycle central au milieu duquel on in-

Jean-François Launay

PAS DE SORTIES SANS FORMATION RECONNUE

L'article 54 de la loi quinquennale stipule que chaque jeune doit pouvoir acquérir, avant de quitter le système éducatif, un premier diplôme professionnel (minimum niveau V, CAP/BEP).

Le rôle de l'École est d'accueillir tous les jeunes qui le souhaitent. Elle doit donc offrir un visage multiple. Finis les alignements uniformes des têtes (pas toujours blondes!).

Les établissements (en particulier professionnels et techniques) ont aujourd'hui la possibilité de se positionner sur des créneaux nouveaux.

Dans plusieurs établissements, des formations très diverses permettent d'accueillir garçons et filles de seconde, première, terminale, ou même déjà bacheliers. Elles se déroulent sur une année scolaire. L'essentiel des enseignements porte sur la partie professionnelle, le but étant le passage du diplôme en fin d'année scolaire. Ces formations ont des taux de réussite très honorables. Depuis deux ans, le CAP Ébéniste est à 100% de réussite. Le CAP Ébéniste est à 100% de réussite.

Ces formations ont des taux de réussite très honorables. Depuis deux ans, le CAP Ébéniste est à 100% de réussite. Ces élèves peuvent ensuite envisager des poursuites d'études ou une recherche d'emploi. D'autres établissements ont plutôt choisi le créneau des bacs pro.

Eppur si muove! Et pourtant, elle tourne la baraque. Il a même parfois l'illusion d'être pour quelque chose dans sa rotation. L'aide à la construction du projet de l'élève, s'amorce cahin-caha. Les études dirigées de sixième sont actives... Derrière le scepticisme affiché, les déclarations idéologiques, la disponibilité est forte.

Placer l'élève au centre du dispositif éducatif, telle est la boussole dans ce pilotage en eaux pas toujours claires. Autrement dit, il va s'agir d'essayer, malgré les pesanteurs, de jouer des marges de manœuvre offertes par cette rénovation pour essayer de faire passer l'idée que ce qui compte, c'est l'élève et pas de proférer des savoirs. Idée fixe que notre chef d'établissement conforte en relisant de bonnes pages de l'éloge des pédagogues d'Antoine Prost.

déjà existant. Cette formation peut faire appel aux personnels de l'établissement et ouvre droit à des moyens de secrétariat, en fonction du nombre d'élèves en formation.

Dernier créneau un peu inhabituel : la formation continue. Chaque lycée a des potentialités qui doivent être offertes à des stagiaires (retour à l'emploi, congé individuel de formation...). Il existe toute une palette de formations à durée variable. Le chef d'établissement a la responsabilité de s'assurer de la qualité des enseignements dispensés et du respect des engagements. De la qualité du service offert dépendront la satisfaction des usagers et les retombées pour le lycée tout entier.

Chaque projet doit faire l'objet d'une adhésion de l'ensemble de la communauté éducative, être soumis à l'approbation du conseil d'administration. Si certains ont des hésitations, pour ne pas dire des états d'âme, trois réflexions pour les convaincre :

- On a toujours entendu dire que l'apprentissage est mal fait, qu'il s'apparente à de l'exploitation... Relevons le défi et montrons que nous sommes capables de faire mieux.

- Il faut essayer de se mettre à la place du parent qui cherche une solution pour son enfant. On se verrait alors très content de trouver une écoute et une solution.

- Le Service public d'Éducation doit montrer ses capacités à s'adapter à l'évolution de la société, de la vie et des élèves.

Marie-Hélène Meynet



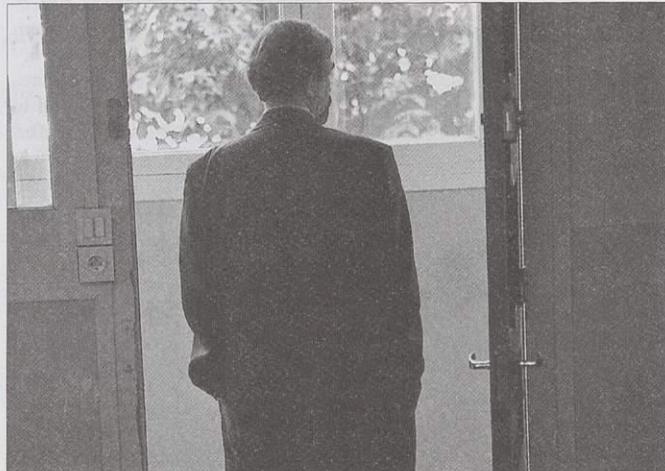
Chambre noire

L'ÉVALUATION EN QUESTION

L'évaluation est nécessaire et indispensable au bon fonctionnement de l'École. Mais ses modalités actuelles sont contestables, et contestées. Il est temps d'agir.

Qui n'a jamais dit à un collègue de confiance « je bute sur tel problème ; qu'est ce que tu en penses ? ». Tout le monde sait ça hormis, semble-t-il, les cadres supérieurs du ministère.

Le problème n'est pas de l'existence de l'évaluation mais de ses modalités. Une évaluation formative est indispensable pour faire le point sur sa pratique, ses résultats au regard des buts qu'on se fixe et de ceux que fixe l'institution. Le "nez dans le guidon", il serait bien utile de bénéficier régulièrement d'un regard extérieur qui ne serait surtout pas celui de la hiérarchie. Tout autre est le problème de



Chambre noire

De l'infantilisation, on est passé aux perversités de la déréglementation. Il est urgent d'obtenir enfin un véritable système d'évaluation.

L'évaluation normative à l'égard de laquelle la plus extrême méfiance s'impose. L'évaluation telle qu'on la conçoit "en haut" ne sert, en fait, qu'à classer pour justifier les différences de salaires et d'évolution de carrière. Lapsus révélateur, le ministère présente l'évaluation dans le chapitre "reconnaissance matérielle".

EVALUATION CONTESTÉE

L'évaluation telle que pratiquée actuellement, a mauvaise presse au Sgen-CFDT. À juste titre. Les enseignants mènent régulièrement des actions de contestation. Cependant, les personnels de direction peuvent présen-

ter une expérience *in vivo* de ce qui se passe lorsqu'elle disparaît totalement sans être remplacée par une véritable évaluation : arbitraire, opacité, utilisation des ragots, des "on dit" ou, dans le meilleur des cas, des "impressions". Sans parler des chefs d'établissement adjoints qui sont généralement inconnus des inspecteurs d'académie et recteurs qui les "positionnent" pour les mutations. De l'infantilisation, on est passé aux perversités de la déréglementation. Il est urgent d'allumer les lumières et d'obtenir enfin un véritable système d'évaluation.

- Gérard Giraud

PERSÉCUTÉ PERSÉCUTEUR

Le chef d'établissement est lui-même un "évaluateur" des personnels de l'établissement. Bien sûr, la campagne annuelle de notation est pour lui une obligation statutaire comme celle de faire passer les examens pour les enseignants. Est-il possible d'évaluer autrement ? Rencontrer individuellement les personnels, rédiger l'appréciation et fixer la note en leur présence, après échanges (bien

utiles car on découvre souvent la complexité d'une vie là où l'on n'imaginait des clichés), rédaction, dans certains cas, d'un rapport circonstancié, argumenté, contradictoire, remis exclusivement à l'intéressé... Bref, une sorte de contrat interne comme nous y inciterait un mode respectueux des personnes prôné (nettement moins ces temps-ci) par les têtes pensantes du ministère.

Il faut bien dire que ce genre de pratique n'est pas courante, voire suspecte dans le milieu. Reste que la situation de persécuteur persécuté devrait normalement rendre le chef d'établissement prudent et nuancé en la matière. Ce n'est pas toujours le cas, tant il est vrai que le pouvoir subi génère parfois des phénomènes de compensation irrationnels dans celui que l'on exerce !

DÉFINIR LE MÉTIER

Pourquoi le Sgen-CFDT demande-t-il avec insistance depuis longtemps la définition du métier d'Éden ? Elle devrait permettre de savoir clairement ce qui est susceptible d'être demandé aux chefs d'établissement, ce sur quoi ils seront évalués, une partie de ce sur quoi sera déterminé le profil du moment. Cela est une condition nécessaire, bien que non suffisante, pour assainir les opérations d'évaluation et de mutation de ces personnels. Depuis sept ans, le ministère n'a pu mener à terme aucune campagne de notation.

Le Sgen-CFDT pense que l'absence d'un référentiel du métier n'est pas étrangère à cette situation qui génère l'opacité, notamment pour les opérations de mutation. L'existence d'un référentiel pourrait aussi clarifier les limites de la fonction des personnels de direction, puisque leur statut ne définit aucun horaire, ni hebdomadaire ni même annuel.

Les avatars du moment quant aux fermetures d'établissements et aux services de vacances en sont une concrétisation : dans le vide actuel, le chef d'établissement et son adjoint deviennent le point de convergence des exigences (quelquefois contradictoires) de l'État, des collectivités locales et des usagers...

Un référentiel permettra enfin à chacun de savoir où il va et préservera la hiérarchie d'un flou même pas artistique qui n'aboutit qu'à des absurdités ou des abus dont la description pourrait faire l'objet d'un roman. La politique amorcée par Lionel Jospin allait doucement dans ce sens ; ce n'est pas le cas de la ligne suivie par François Bayrou. Raison de plus pour présenter un projet cohérent. Le Sgen-CFDT y travaille.

René Grégoire

POUR UNE ORIENTATION REUSSIE AU COLLEGE

Ce livre apporte avant tout des réponses concrètes à tous ceux qui se posent maintes questions sur l'orientation : calendrier et partenaires, représentation et attentes des élèves, liens entre résultats scolaires et choix d'orientation, stages en entreprise, informations sur les cursus et métiers... Trente trois fiches synthétiques ont été élaborées autour de ces axes. Elles ont avant tout trois ambitions : - articuler l'orientation avec les autres apprentissages ; - développer un travail d'équipe entre les parties concernées. La notion d'équipe éducative n'est pas un simple supplément d'âme. Elle est mise en avant très concrètement comme une nécessité absolue. Le problème de l'existence et de l'efficacité de la concertation est au centre de la problématique des auteurs. - promouvoir une démarche contractuelle avec l'élève afin d'aider ce dernier à trouver ses objectifs et ses stratégies personnelles.

La réflexion sur la motivation est très présente. Ce livre est également un plaidoyer pour une évolution du rôle du conseiller d'orientation psychologue. Il incite enfin à se saisir positivement des conflits quotidiens avec les élèves pour mieux les dépasser. Il est de toute évidence le fruit de pratiques de terrain.

A. Carré, B. Coutton, E. Verstraete, Pour une orientation réussie au collège, Nathan pédagogie, 144 pages.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Éducation), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

■ Prague - Loue appartement. Tél : 01 60 72 62 48 (le soir)

■ 07 - Nord-Ardèche. Annonay 10 km, dans petit village, mais. 6-7 pers. avec petite cour et garage. R-d-c : grande pièce ; cuisine ; salle de séjour ; coin TV. 1^{re} ét. : 3 ch. ; SdB ; WC. Juin à septembre, 900 F par sem. Tél : 04 76 50 23 60

■ 06 - La Napoule (près de Cannes). 900 m de la mer dans rés. avec piscine. Vd appart. T3, 80 m² : séjour (30 m²), SdB, WC, balcon (23 m²), jardinet (110 m²), cave, garage. 960 000 F. Tél : 04 93 13 66 08

■ Échange appart. F5 situé à La Rochelle contre équivalent ou F4 situé à prox. mer entre Cannes et St-Tropez entre le 15/07 et le 31/07. Tél : 05 46 42 21 49.

■ Bretagne - Lorient - Été 1997, loue maison dans jardin - confort calme et soleil. Cuis., chbre (2 lits 1 pers.). Tél : 02 97 64 19 49

■ Directrice ou DA pour encadrer centre de vacances et de loisirs. Nathalie - infirmière DE - souhaite effectuer son stage pratique BAFD (15 jours mini, sauf août). Tél : 01 69 06 07 37 ou 05 55 32 10 50

■ 33 - Lacanau - Loue dans domaine privé 600 m lac, 12 km océan, petite maison tt confort (TV, LV), jard. barb. dans les pins. Tennis, équitation possible. 2 800 F/sem. (juillet, août). Tél : 05 56 02 95 40

■ 06 - Nice - Loue F4 meublé, terrasse plein sud, dans villa. Mer proche. 5 pers. Juin-septembre 3 500 F/quinz. ; juillet-août 4 000 F/quinz. Charges en plus. Tél : 04 93 97 02 11

■ 51 - Reims - Vd appartement ancien, TBE, hyper-centre, rue très tranquille. 1^{re} étage, 6 pièces, 185 m². 2 greniers aménageables, 3 caves, jard. 120 m², gar., atelier 30 m². Prix : 1,6 MF. Tél : 03 26 09 35 66

■ 06 - Nice - Cimiez - Loue appt F2 (cave et garage) 70 m², grand standing, quartier résidentiel. 3 800 F +charges. Tél : 04 50 36 85 72

■ 06 - Près de Grasse - Loue mobil home tt cft de 30 m², jard. privatif dans camping ☆☆☆, piscine. Du 12/07 au 31/08, 2 500 F/sem., 4 600 F/quinz. tt compris. Tél : 04 93 40 83 08

■ 34 - Montpellier - Loue ds petit imm., T4 très clair, 86 m², balcon, cellier, parking. Charges et loyer modérés. Tél : 04 67 40 26 33

■ Échange - Village 700 m alt. - 25 - appt. 5 pers, tt cft, bien situé, contre appart. ou mais. dans 33, région Lacanau, pour semaine du 12 au 19 juillet 1997. Tél : 03 81 86 62 78

■ 21 - Vds camping-car Ford cellule Moreau 1981, 50 000 km, essence, 4/5 couchages, climatisation, chauffage au gaz. TB état. À voir. 36 000 F (à déb.). Tél : 03 80 49 74 16

■ 91 - Brétigny - RER C. Calme. Mais. BE, terrain arboré 641 m², ss sol tot., gar. 2 voit., 125 m² hab. RC : séj. avec cheminée et balcon, cuis. équipée, sdb, WC, 2 chbres. Etage : 2 chbres, bur., sdb et WC neufs. 1 190 000 F. Tél : 01 60 84 34 08

■ 85 - St-Hilaire-de-Riez - calme, prox. forêt et mer, terrain arboré 860 m², maison plein-pied 120 m², entrée, séjour avec cheminée, 4 chbres avec placards, WC, sdb, gde cuis. équipée, terrasse couverte. Gar., chaufferie (foul) avec douche, lavabo. 800 000 F. Tél : 01 60 84 34 08

■ Anim. Bafa, JH 18 ans, parents enseignants, cherche stage pratique Bafa pour juillet ou août 97. Tél : 04 50 52 55 03

■ 44 - La Turballe (port de pêche près de la Baule) -

Loue, du 12/07 au 16/08, maison 2 ch., tt cft, jardin, terrasse, vue sur les marais de Guérande. 2 000 F/sem. Tél : 02 40 62 87 01

■ 13 - Provence - 10 km St-Rémy - loue mas ombragé, cuis., séjour, 2 chbres, bains, sem. 1 800 F, quinz. 3 000 F. Tél : 04 72 07 95 50

■ 33 - Arcachon - Villa 4/5 pers. jard. 1 000 m², prox port et commerces. 2 chbres, dble séj., tt confort, gar. Mai : 2 500 F/quinz. Juin-septembre : 3 500 F/quinz.; Juillet : 6 500 F/quinz., 12 000 F/mois. Tél : 05 45 84 85 53

■ 31 - Près de Toulouse (27 km, sud-est) - Vd mais. 7/8 pièces, 175 m² hab., 1,6 ha terrain arboré, 95 U. Juillet : 05 56 84 15 05 (le soir)

■ 56 - Arzon - Golfe du Morbihan - Loue mais. 4/5 pers. par quinz., juillet et août. Tél : 02 97 53 76 07

■ 44 - Savenay (près Nantes) - Unique. Vd mais. (1991) dans résidence, 5 pièces, cuisine, sdb équipées, garage, jardin 100 m², calme, plein sud. Tél : 03 89 67 88 23 ou 03 89 67 81 25

■ 84 - Collègues échangent (1^{re} quinzaine août ou autre) petite maison provence (logt 4 pers.), 25 km est d'Avignon, calme, bord rivière, contre équivalent Val-de-Loire-Sologne (entre Orléans et Cholet). Tél : 06 08 43 76 37 (soir)

■ 29 - Pont-l'Abbé - Vend, dans petite résidence calme, centre ville, proche grande surface, seuls ou séparés, F3 avec loggia et studio 33 m² (séjour avec coin cuisine, chambre, WC, sdb) avec park. et en RDC, TBE. Tél : 02 98 87 03 17

■ Multipropriété - Maeva Club-Hôtel - Vd, Serre-Chevalier, studio 4 pers., plein sud, vue imprenable, piscine privée, tout confort. 4^e semaine de mars : 15 000 F. 15 au 30 juin : 15 000 F. Tél : 03 25 87 49 56

■ Espagne - Andorra-la-Vella - Loue gd logt, toute période, gd cft (cheminée l'hiver). Tél : 00 (376) 8 29 5 21 ou 00 34 3 895 42 41

■ 83 - Bormes plage - T2, 4/5 pers., tt conf., TV, tél, park, plage 400 m, prox comm, 1 300 à 2 000 F/sem. Tél : 04 94 78 82 22

■ 12 - Centre Salles-Curan - Loue T3, 75 m², poss. 8 couch., 1 km lac de Parelop., WE, sem., quinz., du printemps à l'automne. Tél : 05 65 67 38 93 (h r)

■ Limite Cherbourg/Octeville - Vd appt F4, 80 m², 2^e étage, calme, bien exposé, ds résidence. 450 000 F. Tél : 02 98 37 61 17

■ 06 - Nice - Loue F2, 50 m plage, vue mer, terrasse, garage. Tél : 04 94 53 21 23 ou 04 94 96 91 35

■ 22 - Buguélès-Penvenan - Vd 1 100 m² terrain à bâtfir, bord de mer. 110 000 F. Tél : 03 25 32 69 65

■ 89 - Loue belle maison tt cft dans village bourguignon. Gd séj avec chem., 5 chbres (9 pers.), 2 salles d'eau, terrasse, jard. arboré. Tél : 03 88 84 57 39

■ Vd 306 Sillage, 4 portes, essence, rouge, modèle 97, vitres teintées, ferm. centr., couche au garage, libre fin juin. Tél : 03 81 98 59 60

■ 64 - Anglet - Loue petite maison avec jardin pour 2 à 3 personnes, à 3 km des plages. 2^e quinzaine août, 3 200 F. Tél : 05 59 03 88 25

■ 13 - Velaux - Loue maison T5, 3 chbres, cuisine équipée, jardin 500 m², calme. 18 km Aix-en-Provence, 30 km Marseille. Du 12 au 26/07 et du 02 au 16/08. 2 500 F/semaine. Tél : 04 42 74 77 90

■ 24 - Proximité les Eyzies (10 km) - Sarlat - Loue mais. restaurée, 6/8 pers, en pleine campagne, piscine 12x6 m, 3 chbres, 2 sdb, cuis. équip., gd séjour-s. à manger, terrasse. Ferme équestre à prox. Juin-septembre : 3 000 F/sem. Juillet -août : 4 000 F/sem. Tél : 05 53 03 26 52

■ Iles, lac, canaux hollandais sur péniche à voile ou à moteur conf. av. skipper. Ports pitt., musées, poss. étapes à vélo. Insc. indiv. ou par cab. double. 2 800 F à 3 360 F/sem. p pers. tt comp.

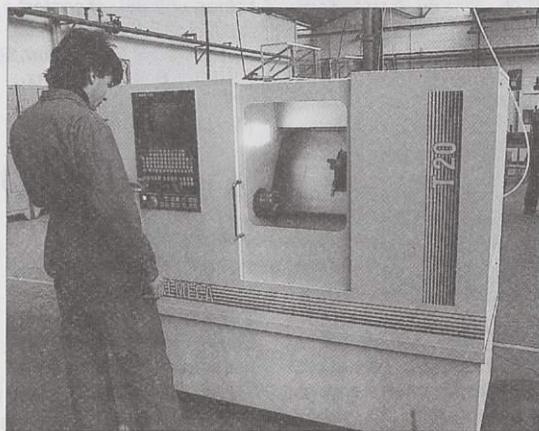
Tél : 05 59 68 93 43

BAC PROFESSIONNEL

L'ORAL RECALÉ

La Direction des lycées et collèges a décidé de supprimer l'épreuve orale de français au bac pro.
Le Sgen-CFDT a dénoncé cette mesure qui pénalise les élèves.
Explications.

Malgré l'opposition des organisations syndicales, la réforme de l'épreuve de français au bac pro n'entrera pas en vigueur à la rentrée prochaine. Un oral, en lien avec les périodes de formation en milieu professionnel (coefficients 1), devait s'ajouter à l'épreuve terminale écrite (coefficients 2). L'évaluation de cet oral aurait eu lieu en contrôle en cours de formation (CCF). Dernièrement, la Direction des lycées et collèges (DLC) a décidé de supprimer cette réforme, avant même sa mise en application, sous prétexte que le nombre d'évaluations possibles par CCF est limité réglementairement à trois épreuves du bac maximum. Or, sont déjà validées de cette manière les épreuves d'enseignement professionnel, d'arts, et d'EPS. Par ailleurs, la DLC refuse d'instaurer une épreuve orale ponctuelle car le nombre de candidats (97 400 inscrits à la session 1997) ne le permettrait pas. Le Sgen-CFDT est donc intervenu, tant en commission spécialisée qu'en séance plénière du Conseil supérieur de l'Éducation, pour demander le maintien d'une épreuve orale au bac pro. Être capable de s'exprimer est indispensable, quelle que soit la profession envisagée. Un simple contrôle terminal écrit ne permet pas d'évaluer les compétences requises pour exercer un métier. Le bac



N. Monier

Malgré le soutien unanime des autres organisations syndicales, la DLC a refusé de prendre en compte les propositions du Sgen-CFDT.

"général" comporte une épreuve orale. Le bac pro n'en mérite-t-il pas une ? Par ailleurs, les élèves de LP ont acquis des compétences en oral et éprouvent de sérieuses difficultés à l'écrit. Il serait injuste de continuer à ne sanctionner des savoirs et des savoirs-faire que dans des domaines qui leur sont le plus défavorables.

DÉVELOPPER L'INTERDISCIPLINAIRE

Pour l'enseignant, l'instauration d'une épreuve orale, en lien avec les périodes de formation en milieu professionnel, ne peut qu'aider à l'intégration du français dans la formation professionnelle. Cela permettrait le développement du travail interdisciplinaire avec les collègues d'enseignement professionnel, tout en rendant l'élève plus conscient de l'importance de l'expression. Le Sgen-

CFDT a souligné que, comme le permet le règlement général de l'examen, "l'évaluation des épreuves ponctuelles peut, pour partie, prendre en compte les résultats des travaux réalisés en cours de formation". En ce qui concerne le type de situations d'évaluation envisageables, il suffirait, par exemple, de se reporter au texte concernant la validation des candidats inscrits par la voie de la formation continue, ce qui aurait de plus pour mérite d'éviter la distorsion entre les diplômes obtenus par différentes voies de formation. Malgré le soutien unanime des autres organisations syndicales, la DLC a refusé de prendre en compte ces propositions. Le doyen de l'inspection générale de Français, proche des positions du Sgen-CFDT sur cette question, rencontrera prochainement ses représentants.

Catherine Ducarne

LYCÉES PROFESSIONNELS

Les PLP des CFA publics de Strasbourg dans l'action

Depuis la mise en place de l'annualisation des services, le Sgen-CFDT a appelé les personnels des CFA à se mettre en grève le 26 septembre et le 3 avril dernier, pour s'opposer à l'annualisation "sauvage" des services des PLP (récupération des jours fériés et des absences légales, amplitude de service pouvant aller jusqu'à 30 heures hebdomadaires, calendrier scolaire non respecté...).

Le Sgen-CFDT 67 en as-

semblée générale a défini deux principes :

- Dénoncer la mise en place de l'annualisation.
- Négocier les gardes fous de son application.

Il a fallu la grève du 3 avril pour que le rectorat revienne sur ses positions initiales.

Le texte est loin de donner entière satisfaction au Sgen-CFDT qui appelle les personnels à agir dans chaque CFA pour que les garanties obtenues rentrent en application.



DR

CIO

L'orientation, une priorité ?

L'orientation n'est pas la priorité. Le décalage entre les discours officiels et la réalité est considérable.

L'actualité, pour les conseillers d'orientation-psychologues, c'est l'asphyxie de la formation dispensée aux néo-recrutés, lauréats des concours. Les centres de formation des universités d'Aix-Marseille I et de Lille III ont vu leurs crédits amputés des deux tiers, et sont forcés de demander chaque année un financement. Comme s'il n'allait pas de soi pour le ministère de leur donner

les moyens d'assurer aux fonctionnaires la formation prévue dans les textes. L'Institut national d'études du travail et d'orientation professionnelle (Inetop), à la fois centre de formation et de recherche, verrait également ses crédits baisser de manière conséquente.

Le Sgen-CFDT a interpellé à plusieurs reprises le cabinet de François Bayrou sur ce sujet. Une initiative intersyndicale devrait intervenir le 15 mai, jour de la délibération du jury du concours de CO-P.

PREMIER DEGRÉ

Concours 1997

Ce sont finalement 9 400 professeurs des écoles qui seront recrutés en 1997. 8 500 au concours externe, 700 au second concours interne et 200 au cycle préparatoire, soit globalement 10 % de moins qu'en 1996.

Après plusieurs semaines d'indécision, le gouvernement a donc renoncé à la manière brutale prônée par Bercy qui souhaitait aller encore plus loin dans la baisse du recrutement. Mais ne nous y trompons pas. Si c'est la méthode douce qui a été privilégiée cette année, la volonté politique de supprimer des emplois dans les écoles reste bien réelle. En deux années, le nombre de places offertes aux concours aura chuté de 16 %.

Avant même le résultat des élections, les promesses électorales de la majorité gouvernementale en matière d'emplois pu-

blics sont donc en train de se concrétiser. Une politique dénoncée par le Sgen-CFDT, qui s'est aussi élevé contre une décision tardive qui aura laissé jusqu'au bout quelque 50 000 candidats dans l'ignorance du nombre de places offertes par académie.

Stage en responsabilité

Mauvais coup du ministère. Il informe qu'il renonce à faire passer de 8 à 12 semaines le stage en responsabilité des PE2. Mais il écrit, dans le même temps, aux directeurs d'IUFM pour leur demander d'engager la réflexion sur cette question... et les invite - tous - à expérimenter un allongement de deux semaines dès 1997. Cette mesure est dangereuse. Elle remet en cause l'équilibre de la formation et ne répond à la question qui est posée aux IUFM : comment

mieux articuler pratique et théorie ? Elle est inacceptable car elle vise à terme à utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement, en particulier pour les décharges de direction puisqu'il est proposé une formule de stage d'une journée par semaine sur toute l'année.

Plus féminisé et plus jeune

8 993 professeurs des écoles ont été recrutés en 1996 par la voie du concours externe. Parmi ces nouveaux enseignants, 83,4 % de femmes. C'est la première fois qu'un taux aussi élevé est atteint. L'éducation peut-elle se satisfaire d'un tel déséquilibre qui fait que de plus en plus d'enfants ne connaissent durant les huit premières années de leur scolarité que des enseignantes ? Autre constat, le rajeunissement du recrutement

se poursuit. La part des moins de trente ans est passée de 77 % en 1993 à 88 % en 1996.

L'attractivité du concours semble s'être stabilisée après avoir explosé entre 1992 et 1995. 55 585 candidats - soit cinq candidats pour une place - se sont inscrits en 1996. Cela représente une baisse de 17 % en un an, baisse due très certainement à la date unique retenue pour l'ensemble des académies, ce qui exclut toute candidature multiple contrairement aux années passées. La part d'étudiants n'ayant pas suivi une première année en IUFM est en augmentation sensible, passant en trois ans de 6,3 % à 15,1 %. Une telle évolution devrait conduire à terme les IUFM à repenser leur plan de formation, et amener le ministère à se poser la question de la pertinence d'un concours de recrutement placé au milieu des deux années de formation.

JURIDIQUE

Délai de dépôt des dossiers

Le Conseil d'État avait annulé il y a deux ans une décision du ministre refusant de reporter la date limite de dépôt des candidatures à un concours de professeurs, en considérant qu'un délai de 9 jours entre la publication au JO et la date limite de dépôt n'était pas, en l'espèce, suffisant.

La Fédération des professeurs français résidant à l'étranger a attaqué un texte publié dix-huit jours avant la date limite.

Le délai n'a pas en lui-même été jugé insuffisant par le Conseil d'État. Dans certaines circonstances toutefois, un professeur (à l'étranger par exemple) pourrait obtenir gain de cause quant à un délai aussi court.

Cette deuxième décision indique en outre qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit de prendre en compte la date de réception effective par l'administration d'un dossier d'inscription et non sa date d'expédition. »

Vallageas n°142436 - PFRE n°137646

SECOND DEGRÉ

Philosophie : la question reste ouverte

L'enseignement de la philosophie au lycée va mal. Le ministère propose de nouveaux programmes « allégés » en supprimant des notions comme « l'inconscient » ou la « culture » !

À l'issue de la « consultation nationale » et après la réaction critique du Conseil national des programmes, un nouveau projet est proposé.

Il se situe toujours dans la perspective d'un toilettage des programmes de philo, sans remise en cause de ce qui est leur caractéristique actuelle. Ce ne sont pas des programmes scolaires, c'est-à-dire délimitant et formulant les problèmes fondamentaux sur les

quels les élèves doivent et peuvent se préparer à être interrogés. Or, ce n'est pas d'une liberté absolue que les élèves et les enseignants de philo ont besoin aujourd'hui. Sauf à rendre les professeurs de Philo personnellement responsables des échecs (inévitables dans ces conditions), de l'enseignement philosophique.

Il est urgent que la réflexion initiée par les travaux de Derrida et Bouveresse soit reprise pour concevoir enfin un programme constitué de problèmes dont l'examen ferait sens pour les élèves et qui donnerait une mission d'intérêt générale aux professeurs.

PIERRE WITZ

Pierre Witz, ancien secrétaire académique du Sgen section CET (collèges d'enseignement technique) de l'académie de Strasbourg est décédé le 25 mars dans la 78^e année. Ce militant de la première heure de la section des lycées professionnels participa à

la création du SNCPA en 1946, œuvra à l'entrée du SNCPA au Sgen en 1962 et à la déconfessionnalisation de la CFDT en 1964. Le Sgen-CFDT présente ses condoléances à son épouse, à ses enfants, à sa famille et à tous les militants qui ont travaillé avec lui.



D.Grimonet

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

F. Balédent, V. Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

J.P. Bergault,

D. Mansoz, R. Piéuch

M. Remy, R. Roulaud

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S**Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique**

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

BERNARD DUFIL

**Que se passe-t-il dans le secteur bancaire ?
Quels sont les enjeux ?**

Fin mars 1997, le gouvernement cédant à l'Association française des banques (AFB) décidaient d'abroger le décret de 1937 sur les banques, privant les salariés d'un certain nombre de garantie et libéralisant le système.

Le 4 avril 1997 les cinq organisations syndicales - CFDT, SNB-CGC, FO, CGT et CFTC - appelaient à la grève et demandaient au gouvernement de revenir sur son projet et de préserver le contractuel.

Ce fut un échec. Le 10 avril un nouveau décret était promulgué laissant notamment la liberté au patronat de modifier, de façon unilatérale, l'aménagement du temps de travail. La CFDT, première organisation, avec plus de 30 %, n'accepte pas, avec la CGT, de s'en remettre à des pseudo négociations locales où il ne sera pas toujours évident de construire un rapport de forces favorable aux salariés. La CFDT œuvre pour maintenir la pression et obtenir un accord de branche et s'oppose ainsi à l'AFB qui renvoie aux entreprises.

La bataille va être rude. Sur les 400 000 emplois, 50 à 60 000 risquent de disparaître du fait de la restructuration du système bancaire. Nous sommes en pleine phase d'accélération du processus de fusion et d'absorption. La guerre est ouverte entre les banques.

L'Europe peut-elle modifier les données ?

Absolument pas en l'état du développement du libéralisme. Il y a plutôt une perspective d'accroissement de la concurrence sauvage. La monnaie unique aura des conséquences réelles sur les banques avec le décloisonnement des marchés et du libéralisme qui joue à plein.

Par exemple, la création d'une banque centrale européenne, exempte de tout contrôle politique réel, fera perdre à la Banque de France

**Bernard Dufil, membre de l'exécutif de la fédération des banques CFDT depuis 1989 est devenu secrétaire général au congrès de 1995.
L'avenir des banques : un indicateur de l'Europe de demain. Sociale ou libérale ?**



DR-Fédération Banques

« La bataille va être rude. Sur les 400 000 emplois, 50 à 60 000 risquent de disparaître du fait de la restructuration du système bancaire. »

ses missions de service public. Pour être compétitif, il faut serrer les coûts donc supprimer des emplois et moins investir dans la lutte contre la malfaçon pour afficher qu'on est la banque capable d'émettre à un moindre coût du papier monnaie.

Quelles implications sur les personnels et sur le service aux usagers ?

Le développement ultra rapide de l'automatisation et la création de banques « ouvertes » téléphoniquement (comme la banque directe, 24 heures sur 24) modifient les

données.

La CFDT a essayé de freiner un développement anarchique au détriment de l'emploi sans pour autant se mettre la tête dans le sable. La fédération des banques n'est pas opposée à l'ouverture au public le samedi par exemple, mais il faut savoir que si cela se fait sans embauche, ce sera au détriment du service offert. Aussi mène-t-elle une campagne pour obtenir 32 heures sur quatre jours ce qui devrait permettre la création d'emplois.

Ne risque-t-on pas à terme, de voir resurgir le problème

des services payants - chéquiers, distributeurs, etc ?

La taxation des services bancaires est un problème très complexe. Les banques ont vis à vis des clients des comportements très différents, disons à deux vitesses, une pour le client lambda et une pour le « gros » client.

Ces questions doivent être abordées tant du point de vue du public que pour le salarié de la banque.

Que dire des deux "grosses affaires" qui secouent le milieu bancaire ? Celle du Crédit Lyonnais et du Crédit Foncier ?

Les pouvoirs publics portent une lourde responsabilité dans la situation.

Ils ont imposé au Crédit Lyonnais, par exemple, de jouer un rôle d'aide à certains secteurs en difficulté, comme la sidérurgie, mais sans lui en donner les moyens.

À cela sont venues s'ajouter les prises de risque inconsidérées des responsables de la banque, visant à améliorer toujours plus les résultats.

Conséquence, c'est le personnel qui trinque, le Crédit Lyonnais en est à son quatrième plan social.

Il faut approfondir notre réflexion sur le rôle du système bancaire. Il y a la place pour un système où, à côté des produits banalisés, chaque réseau peut avoir sa spécificité.

Tout ce qui se passe actuellement est le résultat d'une politique libérale du chacun pour soi. Dans un tel système, les bénéficiaires sont ceux qui ont de l'argent à placer et les victimes sont les salariés.

Soit l'on pense qu'il faut que subsiste un certain nombre de missions d'intérêt public assignées aux banques - c'est le choix de la fédération Banques -, soit on accepte le libéralisme total.

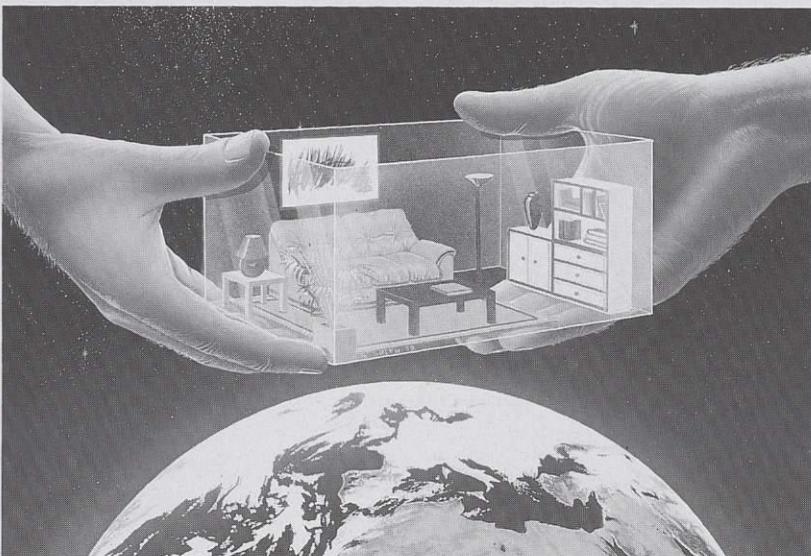
Propos recueillis par Michel Debon

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris	11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
	Tél. : (1) 40 80 20 20
Londres	Tél. : (081) 96175 95
	Tél. : (49.30) 429 28 65
Berlin	Tél. : (42.2) 841252
	Tél. : (48.22) 562 555
Prague	Tél. : 20 31 53 71
	Tél. : 43 23 42 42
Varsovie	Tél. : 98 20 30 30
	Tél. : 40 92 09 50
Lille	Tél. : 40 92 09 50
	Tél. : 25 79 00 23
Le Mans	Tél. : 78 77 54 33
	Tél. : 87 30 05 72
Brest	Tél. : 76 62 05 64
	Tél. : (594) 30 73 70
Dinan	Tél. : (596) 57 10 10
	Tél. : (594) 30 73 70
Nantes	Tél. : (594) 30 73 70
	Tél. : (262) 43 41 72
Troyes	Tél. : (269) 61 17 17
	Tél. : (687) 28 63 33
Metz	Tél. : (689) 43 39 55
	Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.
Guyane	
La Réunion	
Mayotte	
Nouvelle-Calédonie	
Tahiti	

20 SGENMUT

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, DES LYCÉES PROFESSIONNELS,
CONSEILLERS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Vos mutations sur minitel

- ▶ Remplissez votre fiche syndicale
- ▶ Calculez votre barème en direct
- ▶ Découvrez le résultat dès la fin de la commission

SGEN CFDT
avec vous, l'avenir aujourd'hui

Le nouveau vade

Pour sa trentième édition, le Vade mecum fait peau neuve. En conservant la structure qui a fait le succès de l'édition précédente, son contenu est entièrement renouvelé.

Les textes officiels changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire. Le nouveau Vade mecum est rangé dans trois livres classeurs. Chaque trimestre, la Revue du Vade mecum permettra une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apportera commentaires et appréciations.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✖ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✖ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✖ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

vade
mecum
sgen
cfdt

SGEN
CFDT

Bon de commande

à renvoyer à : Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

Adhérent : Oui Non

Cocher la case choisie

Volumes 1 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/>	150 F	300 F
<input type="checkbox"/>	305 F	610 F

Volumes 2 et 3, avec mises à jour

<input type="checkbox"/>	150 F	300 F
<input type="checkbox"/>	305 F	610 F

Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour

<input type="checkbox"/>	215 F	430 F
<input type="checkbox"/>	440 F	880 F

(*) Agrafez la bande adresse de Profession Éducation
à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.

Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque
à l'ordre du Sgen-CFDT :